

# La Grande semaine des tout-petits:

*S'élever ensemble pour le respect des droits des tout-petits*

Montréal, le 16 novembre, 2023



*Les approches fondées  
sur les droits de l'enfant:  
perspectives de  
développement pour la  
petite enfance au Québec*

**Christian Whalen, Ancien Défenseur  
des enfants et des jeunes du NB  
Christian.whalen@gnb.ca**



**Survol:**

**Les droits de  
l'enfant c'est quoi?**

L'expérience du  
Nouveau-Brunswick

Les opportunités pour le  
Québec



Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille  
Applaudit à grands cris ; son doux regard qui brille  
Fait briller tous les yeux,  
Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être,  
Se dérident soudain à voir l'enfant paraître,  
Innocent et joyeux.

...

Quelquefois nous parlons, en remuant la flamme,  
De patrie et de Dieu, des poètes, de l'âme  
Qui s'élève en priant ;  
L'enfant paraît, adieu le ciel et la patrie  
Et les poètes saints ! la grave causerie  
S'arrête en souriant.

...

Seigneur ! préservez-moi, préservez ceux que j'aime,  
Frères, parents, amis, et mes ennemis même  
Dans le mal triomphants,  
De jamais voir, Seigneur ! l'été sans fleurs vermeilles,  
La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,  
La maison sans enfants !

Victor Hugo, *Les feuilles de l'Automne*, XIX



# FONDEMENTS CONCEPTUELS

LA CONVENTION  
RELATIVE AUX  
DROITS DE L'ENFANT



# Qu'est-ce que les droits de la personne?

- Droits reconnus par la loi sur le plan international, auxquels chaque être humain est intitulé : inaliénables, interdépendants et inhérents.
- Normes minimales – elles peuvent être dépassées par les États parties dans les lois et les politiques nationales.
- Objectifs ambitieux et progressifs qui sous-tendent la règle de droit et toutes les autres lois, y compris le droit constitutionnel.



# Bref historique des droits de l'enfant



« Un enfant espiègle est désobéissant parce qu'il est malheureux. Nerveux. En tant qu'enseignant, c'est à vous de trouver ce qui le trouble.

Il a peut-être de la fièvre, mais refuse de le dire, de peur de ne pas être autorisé à aller au cinéma le lendemain. Il a peut-être passé une mauvaise nuit, en pensant à sa mère décédée...

Il se demande peut-être s'il y a quelqu'un qui l'aime. En tant qu'enseignant, c'est à vous de lutter contre toutes ces injustices, à vous de compenser la perte de sa mère... »

*Janusz Korczak, Les moments pédagogiques, Varsovie 1919*

# Le cadre des droits de la personne

- 1948 : *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH)
- 1966 : *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIRDACP)
- 1966 : *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIRDESC)
- 1965 : *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*
- 1979 : *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW)
- 1987 : *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*
- **1989 : Convention relative aux droits de l'enfant**
- 2006 : *Convention relative aux droits des personnes handicapées*
- 2007 : *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*

# La *Convention*

- Adoption le 20 novembre 1989
- Ratification presque universelle – 196 pays
- Couvre à peu près 2,4 milliards d'enfants dans le monde et 8 millions d'enfants au Canada
- Trois protocoles facultatifs :
  - Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)
  - Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)
  - Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (2011)



# Qu'est-ce qu'on trouve dans la *Convention*?

- 54 articles (clauses).
- 42 dispositions importantes à protéger ou à prévoir (obligations passives et actives des gouvernements).
- Regroupe les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants.
- Vise à protéger et à appuyer les enfants dans tous les domaines de leur vie – fournit un cadre complet des conditions de base nécessaires à une bonne enfance.
- Le préambule établit une orientation, y compris le rôle de la famille et des parents.
- Protège les enfants de la naissance à l'âge de 18 ans.



# Les Principes de la Convention

## Les quatre principes directeurs

- La non-discrimination (article 2)
- L'intérêt supérieur de l'enfant (article 3)
- Le droit à la vie, la survie et au développement (article 6)
- Le respect des opinions de l'enfant (article 12)



# Les droits de participation de l'enfant

- Le droit à l'orientation et aux conseils de ses parents dans l'exercice de ses droits (article 5)
- La liberté d'expression, (Article 13)
- La liberté de conscience et de religion (article 14)
- La liberté d'association (article 15)
- Le droit à la protection de la vie privée (article 16)
- Le droit à l'information (article 17)
- Le droit des enfants autochtones et des enfants des minorités de parler leur langue, de pratiquer leur religion et leur culture (article 30)
- Le droit au repos, de se livrer librement au jeu, aux activités récréatives, aux arts et à la culture de leur communauté (article 31)

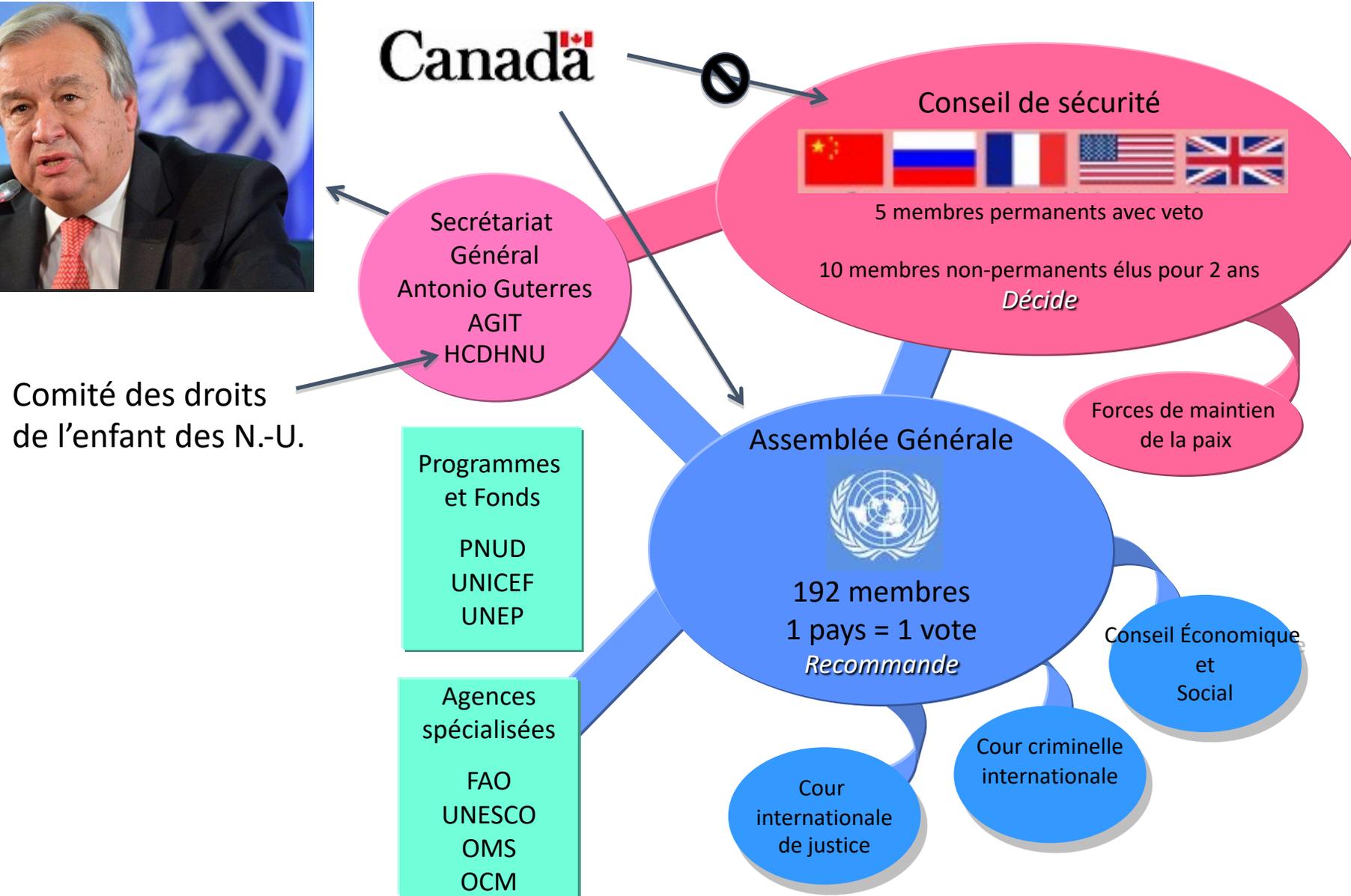
# Les droits dits de provision de l'enfant

- Le droit à un nom une identité, nationalité et le droit de les préserver (Articles 7 & 8)
- Le droit à des mesures spéciales pour les enfants ayant un handicap (article 23)
- Le droit au meilleur état de santé possible (article 24)
- Le droit à un examen périodique des conditions de placement en soins ou sous traitement des enfants placés (article 25)
- Le droit à la sécurité sociale de l'enfant (article 26)
- Le droit de l'enfant à un niveau de vie suffisant pour son développement physique, mental, spirituel, moral et social (article 27)
- Le droit à l'éducation et les buts de l'éducation (articles 28 et 29)
- Le droit des enfants des minorités et des enfants autochtones à des mesures spéciales pour permettre l'exercice de leur culte, de leur culture ou de leur langue.
- Le droit de l'enfant au repos, de se livrer librement au jeu, aux activités récréatives aux arts et à la culture de sa communauté (article 31)

# Les droits de l'enfant à la protection

- Le droit de l'enfant de ne pas être séparé de ses parents, et de pouvoir les visiter et d'être protégé contre l'enlèvement (articles 9, 10 et 11)
- Le droit d'être protégé contre toutes formes de violence (article 19)
- Le droit à un milieu de vie alternatif familial, y compris par voie d'adoption (articles 20 et 21)
- Le droit de l'enfant migrant à des mesures spéciales de protection (article 22)
- Le droit de l'enfant à être protégé contre l'exploitation économique (article 32)
- Le droit de l'enfant à être protégé contre l'usages de drogues illicites ou leur trafic (article 33)
- Le droit de l'enfant à être protégé contre l'exploitation sexuelle (article 34)
- Le droit d'être protégé contre l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants (article 35)
- Le droit de l'enfant à être protégé contre toute forme d'exploitation (article 36)
- Le droit d'être protégé contre la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants et la protection contre toute privation de liberté arbitraire. (article 37)
- Le droit à la protection en cas de conflits armés (article 38)
- Le droit à un système de justice pénal adapté à la condition de l'enfant (article 40)

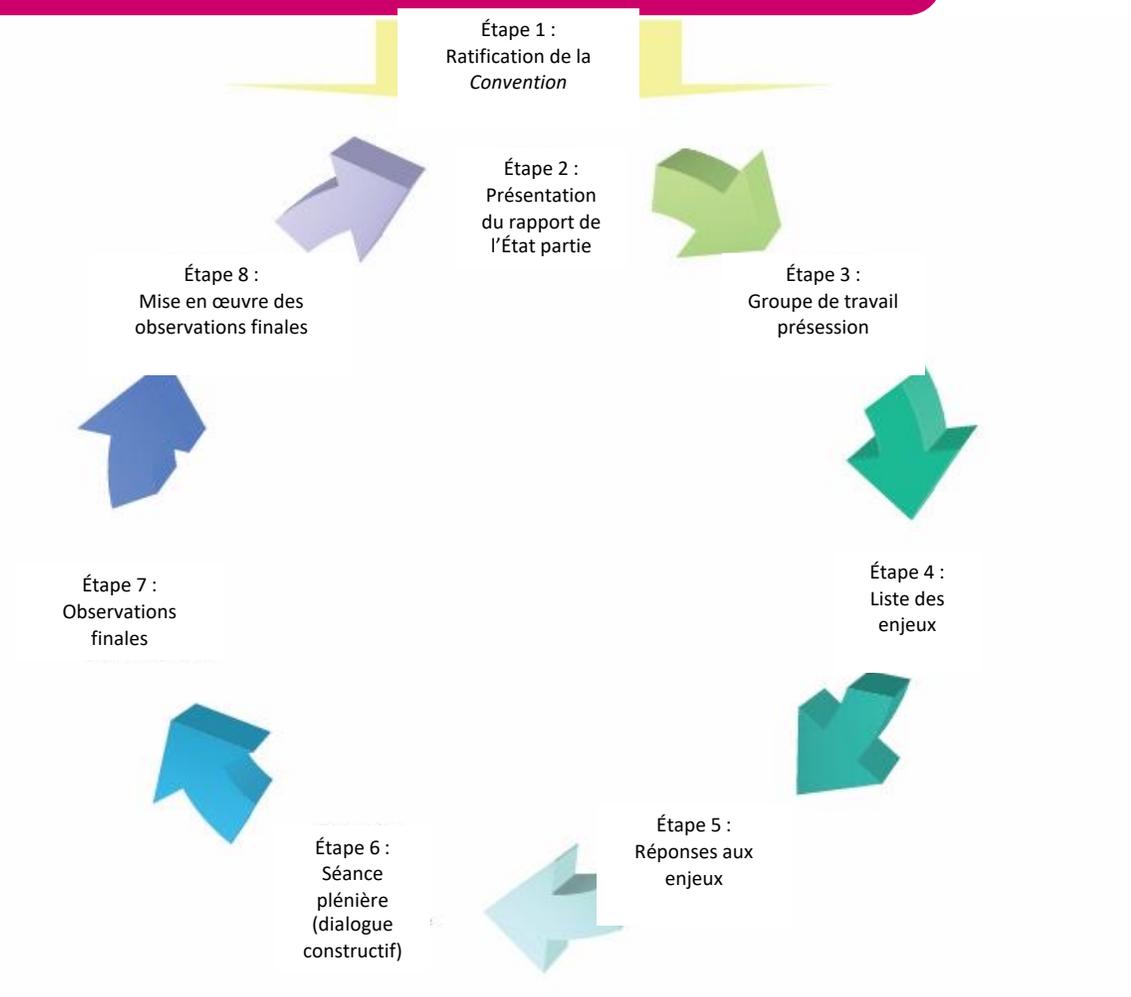
# Convention relative aux droits de l'enfant



# Surveillance et jurisprudence

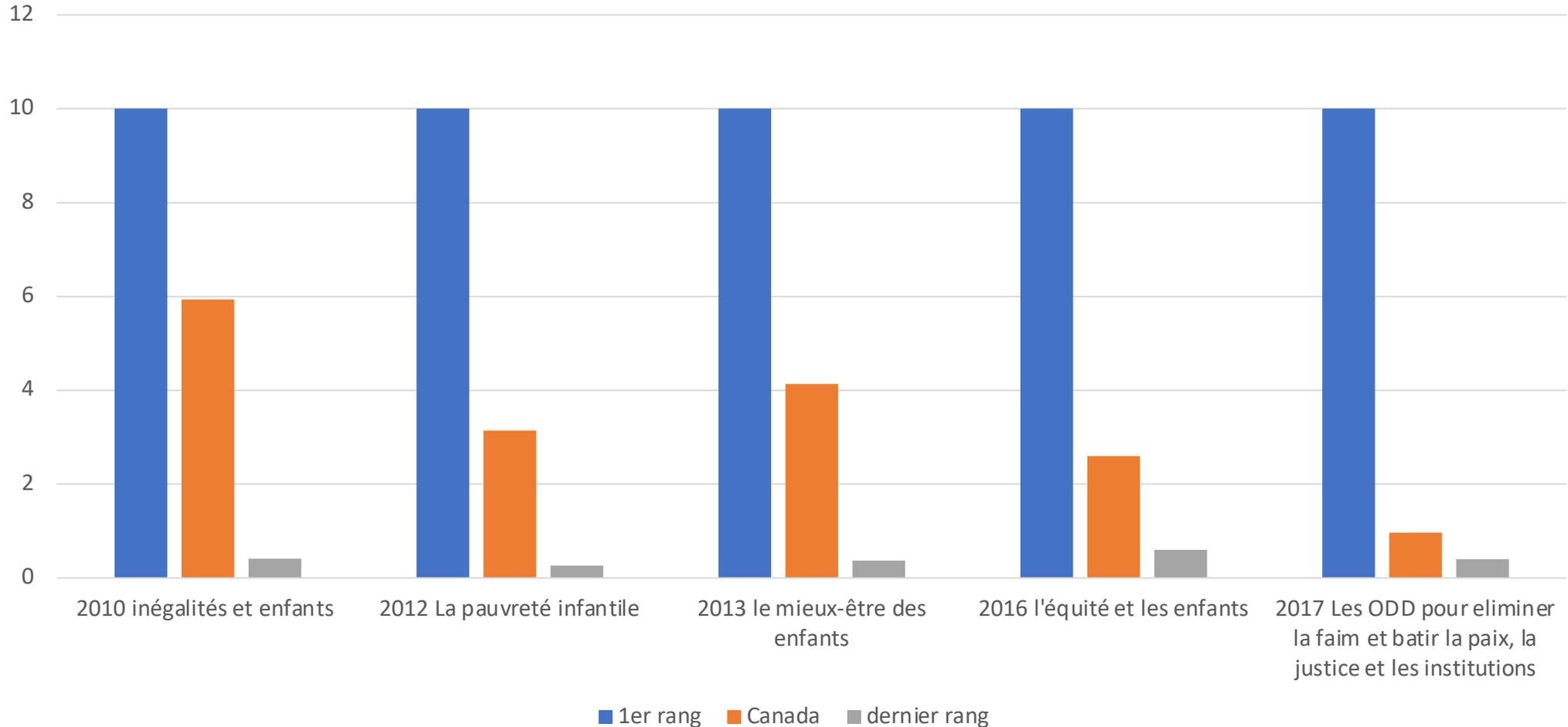
## Comité des droits de l'enfant

- Examen des progrès : observations finales
- Observations générales
- Journées de débat général
- Journées d'études mondiales



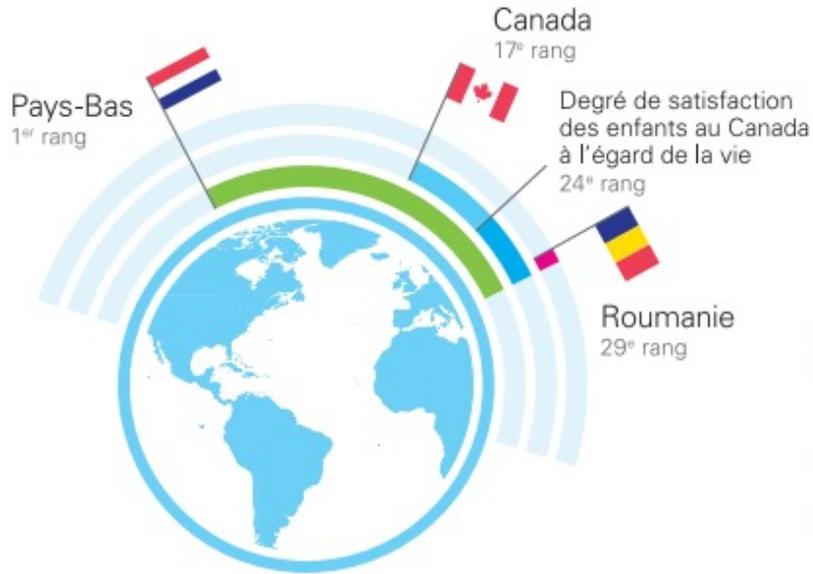
# Comment les enfants Canadiens se comparent-ils à leurs pairs?

Rapports d'UNICEF Canada sur l'avancement de l'enfance dans les pays les plus développés du monde 2011-2018

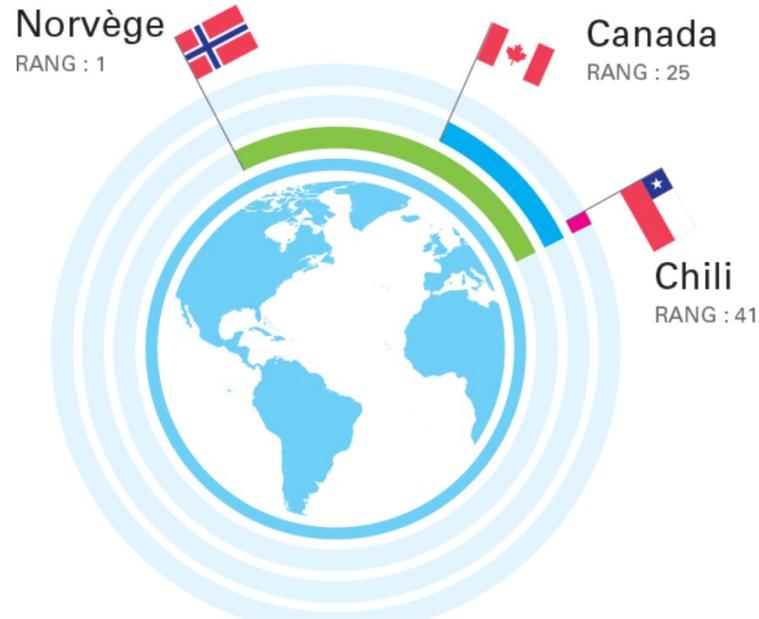


# Comment les enfants Canadiens se comparent-ils à leurs pairs?

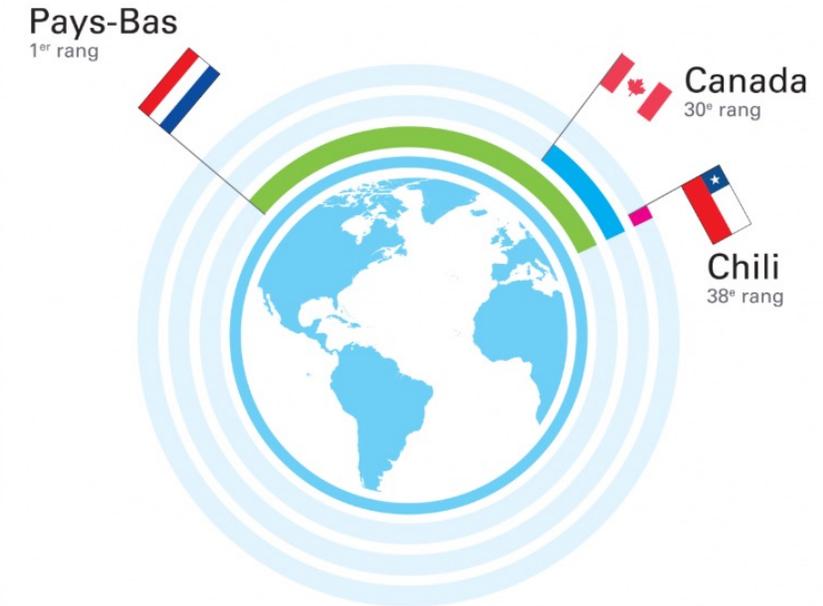
Rapports d'UNICEF Canada sur l'avancement de l'enfance dans les pays les plus développés du monde 2011-2018



2011 Bien-être global



2017 Bien-être et Développement durable



2019 Bien-être et bonheur

# Comment les enfants Canadiens se comparent-ils à leurs pairs?

Rapports d'UNICEF Canada Bilan Innocenti 17 relatif au bien-être environnemental, mai 2022

Classement général	Pays	Le monde de l'enfant	Le monde autour de l'enfant	Le monde en général
1	Espagne	8	13	13
2	Irlande	6	4	20
3	Portugal	25	9	9
4	Chypre	15	17	10
5	Finlande	1	2	30
6	Italie	7	16	14
7	Islande	3	1	32
8	Slovénie	19	14	16
9	Allemagne	13	6	22
10	Suède	4	10	26
11	Royaume-Uni	11	12	23
12	Pays-Bas	12	8	27
13	Japon	2	21	25
14	Norvège	5	5	35
15	Nouvelle-Zélande	24	15	17
16	France	14	27	18
17	Suisse	21	3	33

18	Hongrie	34	22	6
19	Autriche	9	19	29
20	République tchèque	26	23	21
21	Estonie	27	11	28
22	Lituanie	32	24	15
23	Croatie	29	33	5
24	Danemark	18	26	34
25	Slovaquie	31	29	11
26	Grèce	22	35	8
27	Pologne	30	31	7
 28	<b>Canada</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>38</b>
29	Malte	33	18	24
30	Australie	10	20	37
31	Lettonie	36	30	12
32	République de Corée	16	32	31
33	Chili	35	37	3
34	Israël	23	36	19
35	Bulgarie	37	34	4
36	Belgique	28	25	36
37	États-Unis	20	28	39
38	Costa Rica	38	38	1
39	Roumanie	39	39	2

# Les droits humains des enfants à besoins spéciaux à la lumière des traités

- 1948 : *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH)
- 1966 : *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIRDPCP)
- 1966 : *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIRDESC)
- 1965 : *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*
- 1979 : *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW)
- 1987 : *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*
- **1989 : Convention relative aux droits de l'enfant**
- 2006 : *Convention relative aux droits des personnes handicapées*
- 2007 : *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*



# Survol: Partie II

Les droits de l'enfant  
c'est quoi?

L'expérience du  
Nouveau-  
Brunswick

Les opportunités pour le  
Québec

# Développement d'une culture des droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick, le cheminement de 2004 à 2024

- 2004 – Adoption de la loi sur le Défenseur des Enfants et des Jeunes par l'Assemblée législative
- Fin 2006 – Nomination de l'Ombudsman Bernard Richard comme premier Défenseur
- Automne 2007 – lancement du premier profil statistique de l'enfance
- 2007-2008 – Publication des premiers rapports systémiques : Promesses Rompues, Connexion et Déconnexion, et le Rapport Ashley Smith
- 2009 – 20eme Anniversaire de la CIDE- Profil statistique dédiée aux droits de l'enfant
- 2010 – Symposium Petits d'hommes adoption de la Résolution de Moncton
- 2011- Séparation des Bureaux de l'Ombudsman et du Défenseur et accueil de la Conférence nationale du Conseil Canadien des Défenseurs des enfants et des jeunes

# Développement d'une culture des droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick, le cheminement de 2004 à 2024

- 2011
  - Adoption d'une nouvelle stratégie fondée sur la promotion et la défense des droits de l'enfant en application des commentaires généraux No. 2 et No. 5 de la CIDE
  - Embauche de nouveau personnel d'éducation et de sensibilisation
- 2012
  - Lancement du premier Cadre des indicateurs des droits de l'enfant
  - Première édition du Cours d'été international relative aux droits de l'enfant
  - Développement des premières Écoles Respectueuses des droits de l'enfant
  - Développement de la première section Droits des enfants de l'Association du Barreau Canadien
- 2013
  - Adoption de l'outil d'Évaluation des répercussions relatifs aux droits de l'enfant
- 2015
  - Adoption d'une Stratégie Provinciale pour la prévention des dommages causés aux enfants
  - Création d'un comité interministériel sur l'enfance
- 2015-20
  - Développement de GlobalChild, comme modèle de veille statistique et de développement d'indicateurs d'application de la CIDE

# Développement d'une culture des droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick, le cheminement de 2004 à 2024

- 2016 - Établissement du Groupe de Recherche Interdisciplinaire en droits de l'enfant (GRIDE) à l'université de Moncton
  - Incorporation de Champions pour les droits de l'enfant du Nouveau-Brunswick
- 2018 - Extension provinciale de la prestation de services intégrés
- 2018-24 – Développement des centres d'appuis aux enfants victimes d'abus et des centres de pédiatrie sociale en communauté
- 2022 - Normes de justice adaptées aux enfants pour la province du N.B.

# Mesures générales d'application

- Plans et stratégies
- Mécanismes de coordination
- Réforme du droit et application de la loi
- **Évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant** (lois, politiques, décisions administratives)
- Accroissement de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation
- Attribution de ressources et accent sur les enfants dans les budgets
- **Surveillance et collecte de données**
- **Institutions s'occupant des droits de l'enfant qui sont établies par la loi**
- Participation à la société civile
- Coopération internationale
- Ratification et mise en application d'autres normes internationales pertinentes



# Développement d'une culture des droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick, le cheminement de 2004 à 2024

Trois clés du succès dans le changement de culture:

- I. L'institution de Défense
- II. La veille statistique: Le Cadre des indicateurs et GlobalChild
- III. L'évaluation d'impact et les ERDE

# I. L'institution de Défense

Une mission large:

- Défendre les droits et les intérêts des enfants et des jeunes.
  - Promouvoir la voix et la participation des enfants et des jeunes dans les décisions qui les concernent.
  - Répondre, concilier et enquêter sur les plaintes reçues ou les enquêtes systémiques.
  - Éduquer et sensibiliser le public aux droits et intérêts des enfants et des jeunes.
  - Promouvoir les droits et les intérêts des enfants et des jeunes par tout autre moyen (développement de la recherche, de la formation, de la société civile...).
-

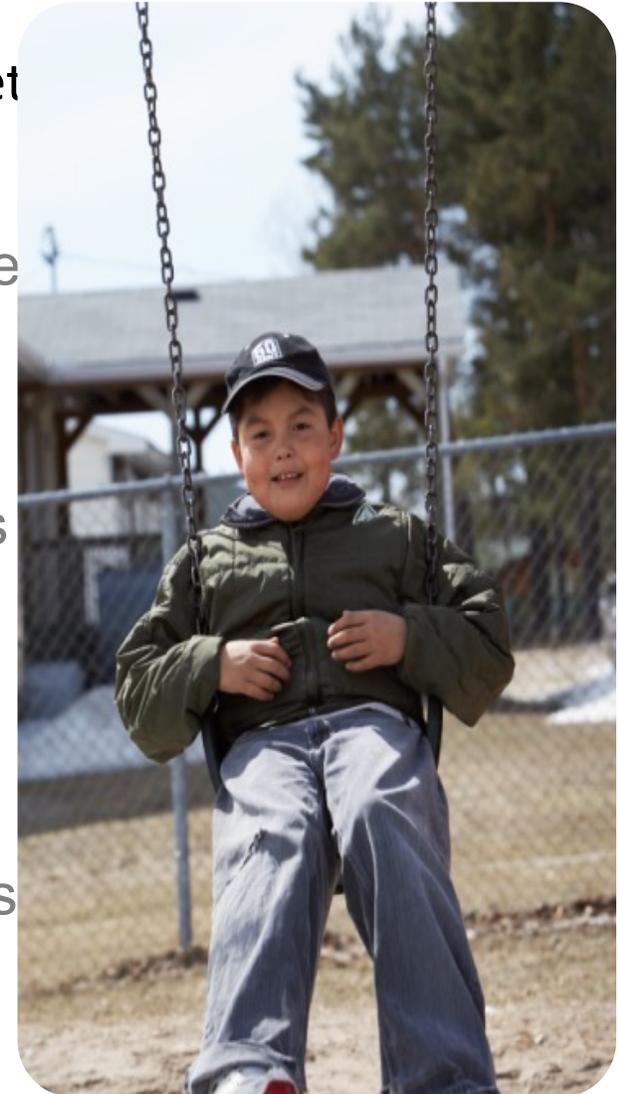
# I. L'institution de Défense

Un mandat conféré par la *Loi sur le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés* du Nouveau Brunswick:

- Veiller à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés.
  - S'assurer que les opinions des enfants et des jeunes soient entendues et considérées.
  - Faire en sorte que les enfants et les jeunes aient accès aux services appropriés et que leurs plaintes relativement à ces services reçoivent l'attention nécessaire.
  - Donner de l'information et des conseils au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux collectivités au sujet de la disponibilité, de l'efficacité, de la sensibilité et de la pertinence des services aux enfants et aux jeunes.
  - Défendre, de façon générale, les droits et les intérêts des enfants et des jeunes.
-

# Mesures d'application générales: L'Institution de défense

- Observation générale No. 2 Le rôle des institutions nationales indépendantes de défense des droits de l'homme dans la protection et la promotion des droits de l'enfant [-CIDE GC2\\_fr.doc](#)
  - Doivent se conformer aux Principes de Paris 1993 sur le rôle des INDH.
  - « [il faut que] cette institution – quelle qu'en soit la forme – ait la capacité de surveiller, promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans l'indépendance et avec efficacité »
  - place centrale à la promotion et à la protection des droits de l'enfant
  - Collaboration étroite entre toutes les institutions de DH à ces fins



## II. La veille statistique: Le Cadre des indicateurs et GlobalChild

Veille Statistique annuelle des enfants du NB au moyen d'un rapport annuel du Défenseur et du Discours sur l'état de l'enfance 2007-2022

Développement de GlobalChild 2015-2021 et projet pilote de l'outil au Nouveau-Brunswick 2023-24

# Le Cadre des indicateurs des droits de l'enfant expliqué

## Terminologie

Indicateur de nombre en exposant (par exemple : <sup>2</sup>) = nombre correspondant à la source sur la page de la source de données

âge / année / groupe = Tranche d'âge ou classe d'âge de l'enfant / adolescent ou groupe de personnes

B.S. = Enfant ou jeune ayant des besoins spéciaux

IMM = Immigrant enfant ou jeune

A = Enfant ou jeune Autochtone

I.A. = Insécurité alimentaire (manque d'accès à la nourriture)

LGBTQ = lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queer

MÂL = Mâle

FEM = Femelle

ANG = Anglophone

FRAN = Francophone

N.-B. actuel = La plupart des données actuelles disponibles

N.-B. précédent = Données précédentes les plus récentes

(an) = L'année où les données ont été déclarées

## Droits de l'enfant



## **1. GENERAL MEASURES OF IMPLEMENTATION / UNCRC Articles 4, 41, 42, 44**

### **Measurement Indicators to be Developed in 2018**

**Mise en œuvre d'instruments relatifs aux droits de l'homme autres que la Convention relative aux droits de l'enfant**

**Faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick**

**Faire circuler le rapport du Canada au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et faire circuler la réponse du Comité**

**Examen des réserves à la Convention relative aux droits de l'enfant**

**Ratification d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme**

**Examen exhaustif de tous les instruments législatifs et de gouvernance du Nouveau-Brunswick afin d'assurer le plein respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**

**Justiciabilité des droits**

**Coordination des efforts pour la mise en œuvre des droits de l'homme**

**Garantir les droits de l'enfant à tous les niveaux de gouvernement**

**Obligation pour la société civile de se conformer à la Convention relative aux droits de l'enfant**

**Surveiller la mise en œuvre des droits de l'homme**

**Développement des indicateurs des droits de l'enfant / Collecte et analyse des données**

**Rendre les enfants visibles dans les budgets**

**Formation et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'enfant**

**Coopération gouvernementale avec la société civile**

**Coopération internationale pour les droits de l'enfant**

**Institutions indépendantes des droits de l'homme pour les enfants**

## 2. Principes directeurs des droits de l'enfant / Convention relative aux droits de l'enfant, Articles 2, 3, 6, 12

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	MÂL	FEM	ANG	FRAN	N.-B. actuel (an)	N.-B. précédent (an)	Canada (an)
1	% de jeunes ayant un niveau de compétence élevé <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	65	77	67	46	60	78	78	75	83	77 (2015-2016)	76 (2012-2013)	
2	% d'enfants ayant un niveau de compétence moyen à élevé <sup>13</sup>	De la 4e à la 5e année						83	88			85 (2013-2014)	79 (2010-2011)	
3	% de jeunes ayant un niveau d'autonomie modéré à élevé <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	57	70	61	40	52	67	70	65	78	69 (2015-2016)	70 (2012-2013)	
4	% d'enfants avec un haut niveau d'autonomie <sup>13</sup>	De la 4e à la 5e année						52	53			53 (2013-2014)	82 (2010-2011)	
5	% de jeunes ayant des comportements pro-sociaux <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	80	84	80	77	82	82	91	84	90	86 (2015-2016)	81 (2012-2013)	
6	% d'enfants ayant des comportements pro-sociaux <sup>13</sup>	De la 4e à la 5e année						71	86			79 (2013-2014)	70 (2010-2011)	
7	% de jeunes ayant des niveaux de résilience modérés à élevés <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	58	73	62	40	51	71	76	71	78	73 (2015-2016)		
8	% de jeunes ayant des niveaux de forme mentale modérés à élevés <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	67	80	69	48	61	78	80	76	86	79 (2015-2016)	78 (2012-2013)	
9	% d'enfants ayant des niveaux modérés à élevés de forme mentale <sup>13</sup>	De la 4e à la 5e année						81	87			84 (2013-2014)	80 (2010-2011)	
10	% de jeunes qui ont des gens qu'ils admirent <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	40	48	43	31	36	46	50	48	47	48 (2015-2016)	47 (2012-2013)	
11	% de jeunes qui estiment être traités équitablement dans la communauté <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	30	42	31	19	23	39	40	38	42	39 (2015-2016)	37 (2012-2013)	

### 3. Droits civils et libertés / Convention relative aux droits de l'enfant, Articles 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	MÄL	FEM	ANG	FRAN	N.-B. actuel (an)	N.-B. précédent (an)	Canada (an)
1	% de jeunes qui pensent exprimer leur opinion en classe est important <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	64	72	61	55	60	68	65	66	69	67 (2015-2016)	57 (2012-2013)	
2	% de jeunes de 12e année qui prévoient voter aux élections publiques lorsqu'ils sont admissibles <sup>3</sup>	12e année	64	62	67	NA	NA	75	76	74	78	75 (2016)		
3	% de jeunes qui pensent participer au conseil des élèves ou à des groupes similaires est important <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	35	47	33	34	34	34	40	39	32	37 (2015-2016)	26 (2012-2013)	
4	% de jeunes participant à des activités à l'école <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	48	57	46	49	51	45	53	46	57	49 (2015-2016)		
5	% de jeunes qui participent à des groupes communautaires <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	6	7	6	5	7	5	5	5	4	5 (2015-2016)		
6	% de jeunes participant à des activités en dehors de l'école <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	50	57	47	51	48	49	54	47	61	51 (2015-2016)		
7	Sens de la communauté chez les jeunes (sur une échelle de 5 à 25) <sup>1</sup>	De la 6e à la 12e année	18	19	18	17	18	20	19	19	19	19 (2015-2016)		

**4. Environnement familial et services de garde de rechange / Convention relative aux droits de l'enfant**  
**Articles 5, 18, 9, 10, 11, 27, 20, 21, 25, 19, 39**

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	MÂL	FEM	ANG	FRAN	N.-B. actuel (an)	N.-B. précédent (an)	Canada (an)
1	% d'enfants et de jeunes vivant dans une situation familiale à faible revenu <sup>26</sup>	Moins de 18 ans										21 (2011)		17 (2011)
2	% d'enfants de moins de 6 ans en situation familiale à faible revenu <sup>26</sup>	Moins de 6 ans										23 (2011)		18 (2011)
3	% de foyers en insécurité alimentaire dans lesquels vivent des enfants de moins de 18 ans <sup>10</sup>	Moins de 18 ans										12 (2011-2012)	7.3 (2007-2008)	10.3 (2011-2012)
4	% de foyers en insécurité alimentaire dans lesquels vivent des enfants de moins de 6 ans <sup>10</sup>	Moins de 6 ans										12.1 (2011-2012)	NA	11
5	% de foyers en insécurité alimentaire dans lesquels vivent les enfants âgés de 6 à 17 ans <sup>10</sup>	6-17 ans										11.9 (2011-2012)	8.7 (2007-2008)	9.7 (2011-2012)
6	% de dépenses totales des ménages utilisées pour l'alimentation <sup>21</sup>	Toute la population										11.3 (2012)		10.3 (2012)
7	% de dépenses totales des ménages utilisées pour l'hébergement <sup>21</sup>	Toute la population										17.2 (2012)		21.0 (2012)
8	% d'enfants vivant dans une famille monoparentale <sup>26</sup>	Moins de 18 ans										16 (2011)		16 (2011)
9	% de jeunes qui travaillent (participation au travail) <sup>27</sup>	De 15 à 19 ans										44.3 (2014)	43.7 (2013)	40.6 (2014)
10	% de femmes enceintes recevant des prestations prénatales <sup>2</sup>	Les femmes enceintes										12.8 (2015-2016)	16.6	
11	% de familles (avec enfants) qui reçoivent une aide sociale <sup>9</sup>	Familles avec enfants										5.2 (2016)	5.8	
12	# de places en garderie approuvée <sup>2</sup>	Espaces de garde d'enfants										26,851 (2015-2016)	24,556	

**5. Santé et mieux-être de base / Convention relative aux droits de l'enfant Articles 6, 18, 23, 24, 26, 27**

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	MÂL	FEM	ANG	FRAN	N.-B. actuel (an)	N.-B. précédent (an)	Canada (an)
1	Taux de mortalité infantile - pour 1000 nourrissons <sup>23</sup>	Nourrissons						6.2	5.2			5.7 (2012)	3.5 (2011)	4.8 (2012)
2	% d'enfants nés avec un faible poids à la naissance <sup>6</sup>	Nouveau née										5.8 (2014-2015)	5.7 (2013-2014)	6.3 (2014-2015)
3	Taux de malformations congénitales, de déformations et d'anomalies chromosomiques - pour 10 000 naissances <sup>24</sup>	Nouveau née										445 (2000-2009)		408 (2000-2009)
4	% des nouveau-nés et des nourrissons examinés pour l'audition <sup>24</sup>	Nouveau née / Nourrisson										91.5 (2015-2016)	92.2 (2014-2015)	
5	% des mères qui ont essayé d'allaiter leur enfant le plus récent (initiation à l'allaitement maternel) <sup>7</sup>	Mères										75 (2014)	79.6 (2013)	90.3 (2012)
6	% des enfants de la maternelle répondant aux exigences de vaccination <sup>15</sup>	Maternelle										78.4 (2015-2016)	69.1 (2014-2015)	
7	% de jeunes ayant un médecin régulier <sup>5</sup>	12 à 19 ans						98.8	96.4			97.6 (2014)	97.0 (2013)	85.6 (2014)
8	% de jeunes ayant consulté un médecin de famille ou un omnipraticien au cours de la dernière année <sup>5</sup>	12 à 19 ans						66	71			68 (2013)	62	62 (2013)
9	% de jeunes ayant consulté un dentiste au cours de la dernière année <sup>5</sup>	12 à 19 ans						100	99			99 (2013)	77 (2012)	80 (2012)
10	% de jeunes qui ont visité ou consulté un professionnel de la vue au cours de la dernière année <sup>5</sup>	12 à 19 ans						39	49			44 (2013)	38	48 (2013)
11	% de jeunes qui ont consulté ou consulté un professionnel de la santé au sujet de la santé émotionnelle ou mentale au cours de la dernière année <sup>5</sup>	12 à 19 ans						13	13			13 (2012)	15	11 (2012)

## 6. Éducation, loisirs et activités culturelles / Convention relative aux droits de l'enfant

### Articles 28, 29, 31

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	MÂL	FEM	ANG	FRAN	N.-B. actuel (an)	N.-B. précédent (an)	Canada (an)
1	# d'enfants et de jeunes inscrits à l'école <sup>2</sup>	De la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année						50,006	47,836			97,842 (2016-2017)	97,912 (2015-2016)	
2	# d'élèves de la maternelle à la cinquième année <sup>2</sup>	De la m. à la 5 <sup>e</sup> année						22,476	21,505			43,981 (2016-2017)	43,428 (2015-2016)	
3	# d'élèves de la sixième à la huitième année <sup>2</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 8 <sup>e</sup> année						10,966	10,678			21,644 (2016-2017)	21,758 (2015-2016)	
4	# d'élèves de la neuvième à la douzième année <sup>2</sup>	De la 9 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année						16,520	15,601			32,121 (2016-2017)	32,600 (2015-2016)	
5	# d'étudiants en anglais langue d'enseignement <sup>2</sup>	De la m. à la 12 <sup>e</sup> année						26,640	22,263			48,903 (2016-2017)	49,339 (2015-2016)	
6	# d'élèves en français langue d'enseignement <sup>2</sup>	De la m. à la 12 <sup>e</sup> année						14,684	14,236			28,920 (2016-2017)	28,863 (2015-2016)	
7	# d'étudiants en immersion française langue d'enseignement <sup>2</sup>	De la m. à la 12 <sup>e</sup> année						8,682	11,337			20,019 (2016-2017)	19,710 (2015-2016)	
8	% des jeunes de 12 <sup>e</sup> année qui se sentent respectés à l'école <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	69	80	69			82	79	78	85	80 (2015-2016)	81.6 (2014-2015)	
9	% de jeunes qui ont l'impression d'apprendre de nouvelles choses est important <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	84	92	86	76	83	89	90	89	90	89 (2015-2016)	84 (2012-2013)	
10	% de jeunes diagnostiqués avec un trouble d'apprentissage ou un besoin d'éducation spéciale <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	100	19	26	36	32	22	15	18	20	19 (2015-2016)		

**7. Mesures de protection spéciales / Convention relative aux droits de l'enfant**  
**Articles 22, 38, 39, 40, 37, 32, 33, 34, 35, 36, 30**

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	MÂL	FEM	ANG	FRAN	N.-B. actuel (an)	N.-B. précédent (an)	Canada (an)
1	Taux de criminalité chez les jeunes, accusations portées - par 100 000 infractions au Code criminel <sup>17</sup>	12 à 17 ans										2266 (2015)	2371 (2014)	2137 (2015)
2	Taux de criminalité chez les jeunes - aucune accusation portée - par 100 000 jeunes <sup>17</sup>	12 à 17 ans										2535 (2015)	3036 (2014)	2643 (2015)
3	Jeunes accusés de conduite avec facultés affaiblies - pour 100 000 jeunes <sup>18</sup>	12 à 17 ans										21.16 (2015)	20.91 (2014)	17.13 (2015)
4	Jeunes accusés d'infractions en matière de drogue – pour 100 000 jeunes <sup>18</sup>	12 à 17 ans										114.26 (2015)	142.17 (2014)	165.13
5	Crimes contre les biens commis par des jeunes - pour 100 000 jeunes <sup>17</sup>	12 à 17 ans										717.29 (2015)	721.13 (2014)	621.28 (2015)
6	Taux de jeunes accusés de crimes violents - par 100 000 jeunes <sup>17</sup>	12 à 17 ans										647.47 (2015)	694.13 (2014)	629.26 (2015)
7	Indice de gravité des crimes violents chez les jeunes (mesure de la gravité relative des crimes violents) <sup>19</sup>	12 à 17 ans										49.37 (2015)	47.63 (2014)	66.53 (2015)
8	# de conférences multidisciplinaires pour les jeunes dans les services correctionnels <sup>4</sup>	12 à 17 ans										91 (2016-2017)	178 (2015-2016)	
9	# de réinsertion sociale pour les jeunes en garde en milieu fermé <sup>4</sup>	12 à 17 ans										4 (2016-2017)	22 (2015-2016)	

# Les sources de données



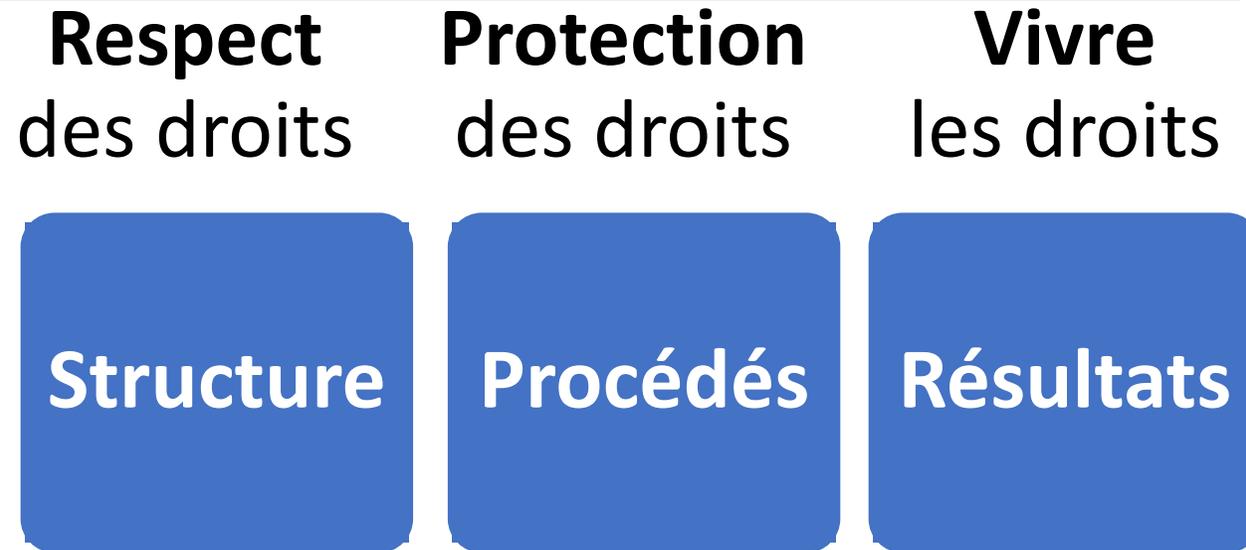
1. Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick et le Ministère du développement social, Sondages de bien-être des étudiants
2. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance
3. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance, Sondage de sortie de la 12e année
4. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Justice et Sécurité publique
5. Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
6. Institut canadien d'information sur la santé
7. Statistique Canada, CANSIM Tableau 105-0501, Profil d'indicateurs de la santé
8. Institut canadien d'information sur la santé
9. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du développement social
10. Statistique Canada, Mesures de l'insécurité alimentaire du ménage, selon la présence d'enfants dans le ménage, Tableau 105-0546
11. Environnement et Changement climatique Canada, Tendances en matière d'émissions au Canada
12. Travail Sécuritaire N.-B.
13. Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick et le Ministère du développement social, Sondages de bien-être des étudiants, école primaire
14. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Santé
15. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Santé, Bureau du médecin-hygiéniste en chef
16. Santé Canada, Enquête pancanadienne sur les concentrations de radon dans les habitations
17. Statistique Canada, CANSIM Tableau 252-0051, Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées
18. Statistique Canada, CANSIM Tableau 251-0012, Services communautaires et placement sous garde de jeunes
19. Statistique Canada, CANSIM Tableau 252-0052, Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré
20. Statistique Canada, CANSIM Tableau 251-0008, Services correctionnels pour les jeunes
21. Statistique Canada, CANSIM Tableau 203-0021, Enquête sur les dépenses des ménages
22. Statistique Canada, CANSIM Tableau 259-0004, Enquête sur l'exécution des ordonnances alimentaires
23. Statistique Canada, CANSIM Tableau 102-0504, Décès et taux de mortalité
24. Agence de la santé publique du Canada, Anomalies congénitales au Canada 2013 : Rapport de surveillance sur la santé périnatale
25. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Statistiques de l'état civil [2008-2012]. [Taux calculé par le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick]
26. Statistique Canada, Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages
27. Statistiques Canada, Tableau 111-0018 Caractéristiques des particuliers, déclarants et dépendants de 15 ans et plus avec un revenu de travail
28. Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. "La violence familiale au Canada: un profil statistique"

# II. La veille statistique: Le Cadre des indicateurs et GlobalChild

## GlobalChild:

- Un programme de recherche de 1,2 million de dollars financé par les IRSC en 2016 pour élaborer un outil mondial de monitoring et de production de rapports sur les droits de l'enfant pour les gouvernements du monde entier.
- Travailler de concert avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies avec un comité directeur mondial et un groupe de référence d'experts en droits de l'enfant de tous les domaines sous la présidence d'honneur de l'hon. Landon Pearson et incluant Cindy Blackstock et Ziba Vaghri.
- Un comité de travail impliquant cinq experts des droits de l'enfant a développé l'outil: Ziba Vaghri, Gerison Lansdon, Roberta Ruggieri, Adem Arkhadas-Thibert, et Christian Whalen.
- Cinq années 2015-2021 pour développer l'outil et le piloter au Canada avec une possibilité de renouvellement en 2021-2026 pour la mise en œuvre globale de l'outil.

## 2. Création/sélection des indicateurs:



Si possible, les liens ou la causalité implicite entre les indicateurs de structure-procédés-résultats doivent être visibles.

## II. La veille statistique: Le Cadre des indicateurs et GlobalChild

Exemple SPR de l'article 24: le droit de l'enfant à la santé

**Durée et application de la politique provinciale sur la santé et la nutrition infantile**

Proportion des écoliers éduqués quand aux questions de santé et de nutrition

**Proportion des enfants en bas de cinq ans qui ont une insuffisance alimentaire**

# Dialogue mondial sur les droits de l'enfant (GCRD)

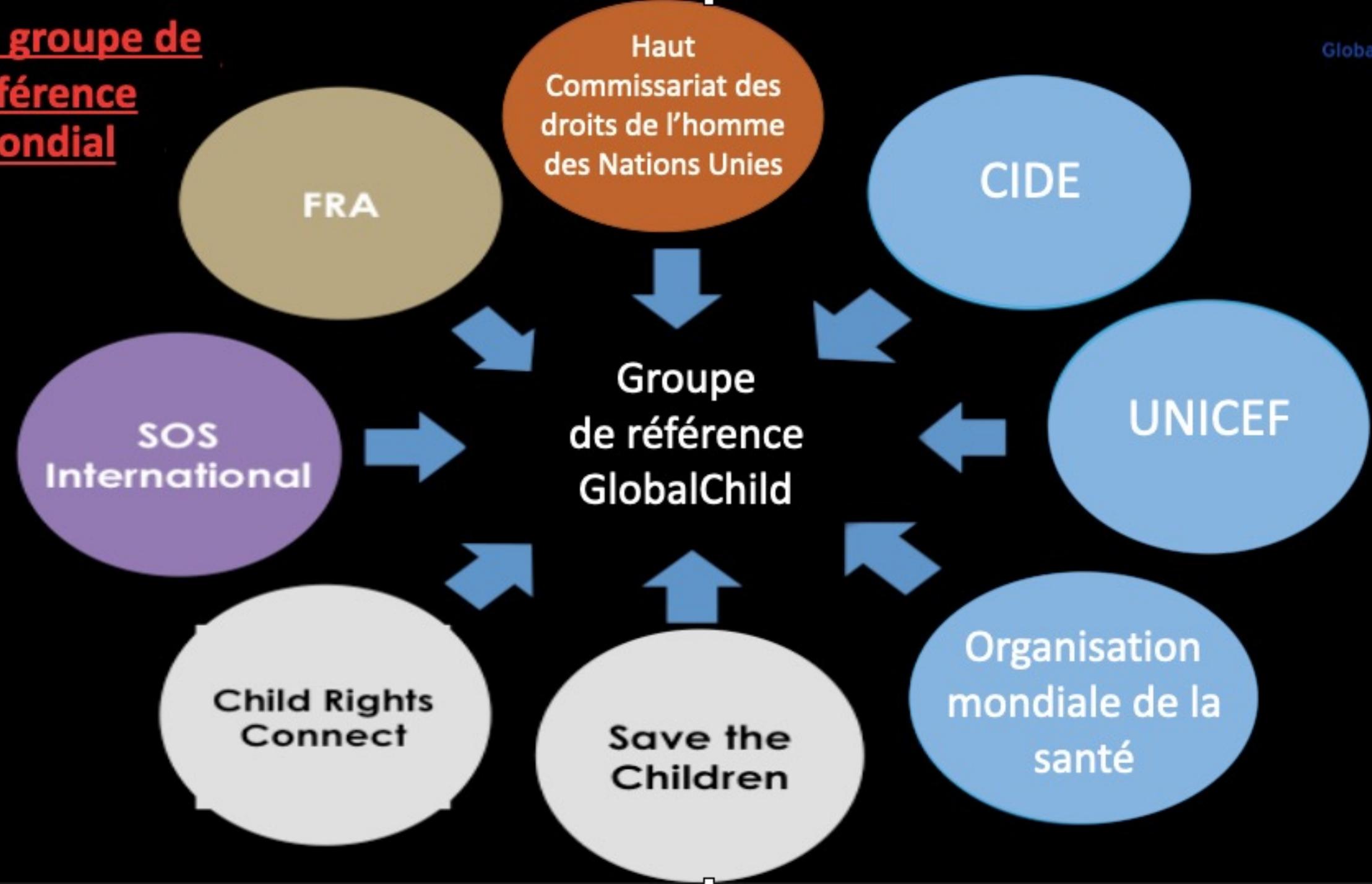




Plus de 2000 enfants de 52 centres des cinq régions du monde ont participé et exprimé leurs opinions sur leurs 41 droits fondamentaux



Le groupe de référence mondial



# Le projet pilote de GlobalChild au Nouveau-Brunswick



# III. Les Evaluations des répercussions sur les droits de l'enfant

**“L'évaluation d'impact c'est l'analyse systematique des changements potentiels, positifs ou négatifs, intentionnels ou non, directs ou indirects, à court ou long terme sur la vie des gens causés par une décision ou une action donnée.”**

## **Exemples de types d'évaluation d'impact:**

- Évaluations d'impact sur le genre
- Évaluations d'impact sur la santé
- Évaluations d'impact sur l'environnement
- Évaluations d'impact sur la vie privée

**L'évaluation d'impact sur les droits de l'enfant peut être incorporé à d'autres évaluations**

# Évaluation d'impact

“L'évaluation d'impact c'est l'analyse systematique des changements potentiels, positifs ou négatifs, intentionnels ou non, directs ou indirects, à court ou long terme sur la vie des gens causés par une décision ou une action donnée.”

## Exemples de types d'évaluation d'impact:

- Évaluations d'impact sur le genre
- Évaluations d'impact sur la santé
- Évaluations d'impact sur l'environnement
- Évaluations d'impact sur la vie privée

**L'évaluation d'impact sur les droits de l'enfant peut être incorporé à d'autres évaluations**

# Utilisation de la Convention dans la prise de décisions politiques

- La convention devrait être une considération première dans le développement des politiques
- Identifiez les articles concernées, y compris les Principes directeurs et ce que leurs dispositions exigent
- Soupesez et veillez à protéger les divers droits garantis sous la convention
- Prenez note des Observations finales et des observations générales du Comité



# Les étapes de l'évaluation d'impact (EIDE)

Sélection & Triage	Determiner s'il faut faire une EIDE complète
<b>1. Définir le problème, les objectifs et les contraintes</b>	Identifiez le problème auquel proposition tente de remédier, ses causes et effets sur les enfants et leurs droits, identifier les parties prenantes, analyse des rôles et analyse des capacités
<b>2. Résumer la proposition et les options</b>	Décrivez la proposition et les alternatives qui pourraient servir de solution  Identifiez les parties concernées à consulter y compris les enfants
<b>3. Faites l'évaluations des impacts des différentes options</b>	Envisagez les impacts (selon le types, signification) de la proposition et des alternatifs en vue des enfants (y compris des groupes spécifiques d'enfants) et leurs droits.
<b>4. Comparez les options</b>	Faites des recommandations reliées à l'adoption et la mise en oeuvre de la proposition ou de telle ou telle alternative
<b>5. Monitoring &amp; Evaluation</b>	Mesurez l'impact de la proposition sur les enfants durant et suivant sa mise en oeuvre

# Qui devrait entreprendre l'EIDE?

Qui devrait faire ou commanditer l'EIDE?	Qui peut utiliser l'EIDE?
<p><b>L'EIDE devrait être faite ou commanditée par l'agence prenant la décision ou adoptant la politique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les paliers de gouvernement (Obligation première)</li><li>• Parlementaires</li><li>• Défenseurs des enfants et de la jeunesse</li><li>• Autres types d'EI (e.g., santé, vie privée)</li><li>• Professionnels</li><li>• Institutions (écoles, hopitaux)</li><li>• Acteurs de la société civile</li><li>• Le secteur privé</li></ul> <p>...et d'autres encore</p>



# Survol: Partie III

Les droits de l'enfant  
c'est quoi?

L'expérience du  
Nouveau-Brunswick

**Les opportunités  
pour le Québec**

## Partie III. Les opportunités pour le Québec

1. Le modèle de la CDPDJ
2. L'investissement du Québec envers l'enfance
3. L'approche fondée sur les droits et la Commission Laurent
4. Le projet de loi 37 sur le commissaire au bien-être et aux droits de l'enfant

# Partie III. Les opportunités pour le Québec

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse:

- L'approche au Québec en a toujours été une fondée sur les droits fondamentaux
- Constituée dès 1976 lors de l'adoption de la Charte des droits et des libertés de la personne
- Augmentée par la fusion en 1995 avec la Commission de protection des droits de la jeunesse.

Mais:

- Le volet jeunesse n'a jamais eu les moyens nécessaires pour faire un véritable plaidoyer en faveur des droits des enfants
- Les droits de l'enfant et les droits de la petite enfance en particulier sont mal desservis par le modèle existant.

# Partie III. Les opportunités pour le Québec

L'investissement et les avancées du Québec envers l'enfance demeurent toutefois remarquables à l'échelle du pays:

- L'accessibilité aux services de garde
- L'essor de la pédiatrie sociale en communauté
- Les bonnes pratiques en matière de l'écoute de la parole de l'enfant victime
- La voix de l'enfant devant les tribunaux au Québec et la chambre de la jeunesse
- Le faible taux d'incarcération des jeunes québécois
- L'accessibilité à l'enseignement post-secondaire
- Le protecteur de l'élève
- Les villes amies des enfants

# Partie III. Les opportunités pour le Québec

## L'approche fondée sur les droits et la Commission Laurent

- Une approche novatrice vue la composition mixte et la portée du mandat de la Commission
- Des retombées immédiates en lien avec le projet de loi 15:
  - Meilleure protection des enfants victimes comme témoins de la violence conjugale
  - Mesures de protection contre la prise en charge hâtive d'enfants autochtones
  - Une garantie de la représentation systématique des enfants par avocat
  - Meilleures mesures de transition vers la vie adulte pour les enfants pris en charge
- La mise en œuvre du 2e chantier de la réforme au printemps 2023 visant la transformation des services aux enfants et aux jeunes

# Partie III. Les opportunités pour le Québec

Avec le nouveau projet de loi 37 sur le commissaire au bien-être et aux droits de l'enfant le Québec entreprend un virage musclé en faveur des droits de l'enfant et des approches fondées sur les droits:

- Le gouvernement répond enfin à la première recommandation de la Commission Laurent
- Le Commissaire:
  - Sera appuyé d'un commissaire adjoint responsable de veiller au bien-être des enfants autochtones
  - Sera doté d'un pouvoir d'enquête *proprio motu*,
  - Devra publier un profil annuel sur la situation de l'enfance québécoise
  - Fera l'analyse d'impact des politiques gouvernementales affectant les enfants
  - Devra soutenir les enfants dans l'exercice de leurs droits et être informé par eux concernant l'exercice de son mandat
  - Veillera au contrôle de toutes les enquêtes suivant le décès d'un enfant

**En mot de la fin:**

**Les enfants d'abord!**

**Questions?**

Un enfant! ah! ce nom couvre l'œil d'un nuage!  
Un être qui serait elle et moi, notre image,  
Notre céleste amour de terre se levant,  
Notre union visible en un amour vivant,

Nos figures, nos voix, nos âmes, nos pensées,  
Dans un élan de vie en un corps condensées,  
Nous disant à toute heure en jouant devant nous :  
«Vous vous mêlez en moi; regardez, je suis vous!

Je suis le doux foyer où votre double flamme  
Sous ses rayons de vie a pu créer une âme!»  
Ah! ce rêve que Dieu pouvait seul inventer,  
Sur la terre l'amour pouvait seul l'apporter!

*Alphonse de Lamartine, mai 1795  
Œuvres Complètes, Tome IV*